

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Canton de

SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **19 OCT. 2018**

COMMUNE

DE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 9 octobre 2018

CALUIRE & CUIRE

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-85

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

CONTRAT EDUCATIF
LOCAL –
SUBVENTION A
L'ASSOCIATION DES
CENTRES SOCIAUX ET
CULTURELS DE
CALUIRE ET CUIRE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à Mme CRESPIY), M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du PV), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. JOINT), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. ROULE), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2018-76 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-72 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD jusqu'au N° 2018-78 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN (à partir du vote du PV), M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : G. LACROIX

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Etat (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) aident au financement d'actions éducatives et d'accompagnement à la scolarité, permettant de renforcer l'égalité des chances des enfants et des jeunes sur l'ensemble du territoire national et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Cette aide est notamment mise en œuvre à travers le dispositif du Contrat Éducatif Local (CEL) qui concerne plus particulièrement les actions socio-éducatives destinées aux collégiens et portées par des structures associatives.

Dans ce cadre, l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire poursuit en 2018-2019, et pour la quatrième année, une action co-construite par des collégiens visant à promouvoir la découverte des métiers et du monde professionnel et participant ainsi à la prévention du décrochage scolaire. Les objectifs éducatifs sont de :

- relier les apprentissages scolaires à des perspectives professionnelles permettant de re-mobiliser les jeunes dans leur scolarité,
- mobiliser les familles, favoriser les relations « familles / jeunes / milieu scolaire », « familles / partenaires », « familles / bénévoles de l'accompagnement scolaire », afin de favoriser la réussite des jeunes et les inscrire dans un dialogue avec les adultes,
- valoriser les compétences et les initiatives des collégiens, les mobiliser et les "ouvrir" sur des projets de découverte de métiers, en ayant une attention à la fois dans la valorisation de leurs initiatives, mais également en favorisant la découverte de milieux professionnels innovants et de réseaux professionnels pouvant accueillir des stages futurs (accompagnement à la recherche de stages pratiques de 3ème).

Pour ce projet, l'État a accordé un financement de 2 500 euros qu'il convient donc de reverser sous forme de subvention à l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour

- DECIDE

de reverser sous forme de subvention à l'association des Centres Sociaux et Culturels de Caluire et Cuire le financement de l'État de 2 500 euros perçu au titre du Contrat Éducatif Local pour l'action 2018-2019 "découverte des métiers et du monde professionnel",

- DIT

que les crédits correspondants seront inscrits en recette au compte fonction 255C nature 7471 et en dépense au compte fonction 255C nature 6745.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **19 OCT. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE
Philippe COCHET

